

Délibération N°23-2026		Affichée le 02/09/2026		
PINSAGUEL  C.C.A.S DE PINSAGUEL République Française Haute-Garonne Arrondissement de Muret <td colspan="3"> EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION </td>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
SEANCE DU 31 AOÛT 2026				
Date de la convocation : 25/08/2026		Nombre de membres :		
		En exercice	Présents	Votants
		15	13	14

Objet : Prise en charge de nuitée pour une famille sinistrée à la suite d'un incendie	
L'an deux mille vingt-six, le 31 août à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Pinsaguel dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Madame Laure MEDINVILLA	
Etaient présents :	Mmes et MM. ABAD, ALLEN, DEVLIEGHER, DONATIEN, DUBOIS, FORTUNY, MASBOU, MEDINVILLA, MICHALAK, SABRY, TANGUY
Étaient absents :	MM. BOURNET, BOUZERAND
Procurations :	M. BOUZERAND

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration du CCAS de prendre en charge les frais de nuitées d'hébergement engagés au bénéfice des familles sinistrées à la suite de l'incendie survenu le 1er mai 2026.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- **Décide** de prendre en charge les frais de nuitées d'hébergement engagés au bénéfice des familles sinistrées à la suite de l'incendie survenu le 1er mai 2026 ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait conforme

Le président, Jean-Pierre BOURNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat : par courrier (68 Rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse cedex 7) ou par le biais de l'application informatique Télérecours : www.telerecours.fr